

Spinoza (Baruch).- *Ethique*, trad. Charles Appuhn, (Paris, Garnier-Flammarion, 1965).

Spinoza (Baruch).- *Traité politique de l'autorité politique*, (Paris, Gallimard, 1978).

Spinoza (Baruch).- *Traité Théologico-politique*, trad. Charles Appuhn, (Paris, Garnier-Flammarion, 1966).

Toha (Faustin).- *Devoir de mensonge, crise à l'ivoirienne*, (Abidjan, NEI/CEDA, 2008).

Vencensini (Jean-Jacques).- *Le livre des Droits de l'homme*, (Paris, Robert Laffont, 1985).

Articles

Dibi (Augustin).- « Etats multiethniques, Démocratie et Paix » in *Revue internationale de Recherches et d'Etudes universitaires*, N°4, (Abidjan, Gurep-Goethe Institut, 1997).

Elwert (Georg), « Démocratie et ethnicité », *Revue internationale de Recherches et d'Etudes universitaires*, N°4, (Abidjan, Gurep-Goethe Institut, 1997).

Gourvoisier, « Minorités et différences dans les cahiers de doléances : quelques exemples », *Les minorités et leurs droits depuis 1789*, (Paris, L'Harmattan, 1989).

Obou (Ouraga).- « Démocratie, culture démocratique : le cas de la Côte d'Ivoire », *Fraternité matin*, (1^{er} -2 septembre 2007), p. 11.

Ouattara (Alassane), « Le vivre ensemble doit devenir un impératif national », Discours prononcé au cours du 2^{ème} Congrès du RDR, *Le Nouveau Réveil*, N° 1835 (du 02-03 février 2008), p. 3.

CÔTE D'IVOIRE : POUR UN RE-VIVRE ENSEMBLE CITOYEN

Yodé Simplicie DION

Maître-Assistant (Département de philosophie)

Université de Cocody Abidjan (Côte d'Ivoire)

RESUME

Dans un pays comme le nôtre qui est une véritable mosaïque d'ethnies, le problème du vivre ensemble se pose toujours avec acuité. Aucun pays ne saurait résister aux démons de la division quand il se trouve confronté à la paupérisation, à une démographie galopante, à une immigration intense, à l'explosion urbaine, au problème foncier ainsi qu'aux disparités régionales. Quand, à ces facteurs, s'ajoutent les faiblesses institutionnelles et l'insuffisance de démocratie, le pays sombre inévitablement dans le chaos. La Côte d'Ivoire en est un cas pathologique. La démocratie multiethnique est une piste éclairante pour repenser notre vivre ensemble ou penser notre re-vivre ensemble.

Mots clés

Vivre ensemble, démocratie multiethnique, mondialisation, Etat de droit, tribalisme.

ABSTRACT

In a country like ours which is a mosaic of ethnic groups, the problem of coexistence arises always acute. No country can withstand the demons of division when it is confronted with impoverishment, a rapid population growth, an intense immigration to urban sprawl, the land problem and the regional disparities. When these factors, plus the institutional weaknesses and lack of democracy, the country descended into chaos inevitable. Côte d'Ivoire is a pathological case. The multi-ethnic democracy is a track illuminating to rethink our living together or re-think our living together.

Keys words

Living together, multi-ethnic democracy, globalization, rule of law, tribalism.

INTRODUCTION

La grave crise que traverse depuis quelques années notre pays montre toute la difficulté à créer et maintenir une organisation socio-politique homogène, mais surtout à effectuer un nécessaire réajustement politique. Elle a tout au moins l'avantage de faire resurgir les griefs, les rancœurs et les rancunes, bref les conflits anciens ou récents qui minent la société ivoirienne. Pour le moment, la société ivoirienne semble tellement marquée par ses contradictions qu'elle adopte une attitude non d'intégration mais d'enfermement, de rejet et d'ostracisme qui sont de véritables obstacles au vivre ensemble. Sur la base de ces données factuels, la question qu'il nous faut poser est la suivante : quels sont les obstacles au revivre ensemble dans notre pays ?

En vérité, si la tâche de la philosophie est de penser l'« *essentiel contemporain* », alors il nous importe de penser la crise ivoirienne en parvenant à faire émerger des pistes éclairantes. Face à la rupture et au chaos, il nous faut adopter une posture plus constructive en ouvrant des pistes d'analyse et d'introspection de qualité dans un monde où nous semblons avoir perdu tous nos pères et repères.

I.- LES OBSTACLES AU RE-VIVRE ENSEMBLE EN CÔTE D'IVOIRE

La conscience citoyenne de l'Ivoirien est, de nos jours, frappée de nullité dans la mesure où il est pris dans l'engrenage d'une société morcelée, émietlée, concassée et réduite au simple niveau des appartenances communautaires : l'ethnie, le canton, la tribu ou même la famille. C'est pourquoi, le tribalisme constitue, à notre sens, le premier obstacle au *revivre* ensemble harmonieux.

A.- Le réflexe tribal

Dans son sens premier, le tribalisme se réfère à la conscience de soi du groupe (tribal), au sentiment d'appartenance et d'identité sociale et culturelle. Le tribalisme exprime une réalité complexe, à la fois culturelle, idéologique et politique.

- 28- Dahl (Robert).- *De la Démocratie*, trad. de Monique Berry, (Yale University, Nouveaux Horizons, 1998), p. 141.
- 29- Obou (Ouraga).- *Op. cit.* p. 11.
- 30- *Idem.*
- 31- Albert Camus cité in Baudouy (M. A.) - Moussay (R.).- *Civilisation contemporaine*, (Paris, Hatier, 1965), p. 331.
- 32- Alassane Ouattara, « Le vivre ensemble doit devenir un impératif national », Discours prononcé au cours du 2^{ème} Congrès du RDR, in *Le Nouveau Réveil*, N° 1835 du 02-03 février 2008, p. 3.
- 33- *Idem.* C'est l'idée de la nécessité d'un gouvernement d'union ou d'ouverture dans un contexte multiethnique.
- 34- Georg Elwert, « Etats multiethniques, Démocratie et Paix », in *Revue internationale de Recherches et d'Etudes universitaires*, N° 4, Abidjan, Guép-Goethe Institut, 1997, p. 58.
- 35- Alassane Ouattara, « Le vivre ensemble doit devenir un impératif national », Discours prononcé au cours du 2^{ème} Congrès du RDR, in *Le Nouveau Réveil*, N° 1835 du 02-03 février 2008, p. 3.
- 36- Spinoza (Baruch).- *Traité politique*, trad. Madeleine Francès, (Paris, Gallimard, 1978).

BIBLIOGRAPHIE

Bamba (Kassimi) – Adou (Kevin).- *Côte d'Ivoire : chronique d'une crise (2002-2008)*, (Abidjan, Les Editions du CERAP, 2008).

Balandier (Georges).- *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, (Paris, PUF, 1971).

Balandier (Georges).- *Anthropologie politique*, (Paris, P. U. F., 1969).

Baudouy (M.A) – Moussay (R.).- *Civilisation contemporaine*, (Paris, Hatier, 1965).

Camus (Albert).- *Actuelles*, (Paris, Gallimard, 1950).

Dahl (Robert).- *De la Démocratie*, trad. de Monique Berry, (Yale University, Nouveaux Horizons, 1998).

Maulnier (Thierry).- *Violence et conscience*, (Paris, Gallimard, 1945).

Obou (Ouraga).- *Requiem pour un code électoral*, (Abidjan, PUCI, 2000).

Saint-Exupéry (Antoine de).- *Pilote de guerre*, (Paris, Gallimard, 1943).

- 7- Toha (Faustin).- *Devoir de mensonge, crise à l'ivoirienne*, Op. cit., 2008, p. 60.
- 8- *Idem*, p. 61.
- 9- *Idem*, p. 61.
- 10- *Idem*, p. 63.
- 11- La Fontaine (Jean de).- « Les animaux malades de la peste », *Fables choisies*, (Paris, Hatier, 1963).
- 12- Notre pays s'est inscrit dans cette politique d'ouverture. Cette politique d'ouverture s'est caractérisée par :
- une forte immigration, avec un flux migratoire battant tous les records. Pour la seule région du centre-ouest par exemple, selon les rapports des experts, le taux de migrants est à Daloa de 45% ; Gagnoa (78%) ; Soubre (65%) ; Méadji (85%).
 - une politique hardie d'intégration à travers les liens de mariage, l'insertion dans le tissu socio-économique (commerce, transport...) et dans le secteur politique (plusieurs migrants ou fils de migrants ont occupé ou occupent encore des postes électifs importants dans ce pays). De nos jours, sur une population de 17 millions d'habitants, notre pays compte plus de 5 millions d'étrangers dont 51% de burkinabés, 22,3% de maliens, 7,4% de guinéens, 5,5% de ghanéens, 150.000 à 200.000 libano-syriens et 50.000 français. Notre pays compte en outre environ 60 ethnies dont 65% d'animistes, 23% de musulmans et 12% de catholiques. Toutes ces disparités socioculturelles nous inclinent à comprendre que la nation ivoirienne est une synthèse de plusieurs sensibilités sociales et existentielles qui ont accepté de vivre ensemble. Telle est la vérité technique et statistique.
- 13- Texte intégral de l'Accord de Linas-Marcoussis. Voir Faustin Toha, *Devoir de mensonge, crise à l'ivoirienne*, Op. cit., p. 219-223.
- 14- Obou (Ouraga).- « Démocratie, culture démocratique : le cas de la Côte d'Ivoire », in *Fraternité matin*, du 1^{er} au 2 septembre 2007, p. 11.
- 15- Dibi (Augustin).- « Etats multiethniques, Démocratie et Paix », in *Revue internationale de Recherches et d'Etudes universitaires*, N° 4, (Abidjan, Gurep-Goethe Institut, 1997), pp. 6-7.
- 16- Saint-Exupéry (Antoine de).- *Pilote de guerre*, (Paris, Gallimard, 1943).
- 17- Dibi (Augustin).- « Etats multiethniques, Démocratie et Paix » in *Revue internationale de Recherches et d'Etudes universitaires*, N° 4, (Abidjan, Gurep-Goethe Institut, 1997), p. 6-7.
- 18- *Idem*.
- 19- Maulnier (Thierry).- *Violence et conscience*, (Paris, Gallimard, 1945).
- 20- *Idem*.
- 21- *Idem*.
- 22- *Idem*.
- 23- Vencensini (Jean-Jacques).- *Le livre des Droits de l'homme*, (Paris, Robert Laffont, 1985).
- 24- Accord de Linas-Marcoussis, Annexe, VI, « Droits et libertés de la personne humaine ».
- 25- Spinoza (Baruch).- *Traité Théologico-politique*, trad. Charles Appuhn, (Paris, Garnier-Flammariion, 1966, p. 330).
- 26- Obou (Ouraga).- « Démocratie, culture démocratique : le cas de la Côte d'Ivoire », in : *Fraternité matin*, du 1^{er} au 2 septembre 2007, p. 11.
- 27- Obou (Ouraga).- « Démocratie, culture démocratique : le cas de la Côte d'Ivoire » in *Fraternité matin*, du 1^{er} au 2 septembre 2007, p. 11.

La tribu n'est plus, à la limite, qu'un signifié du passé précolonial et des formes sociales élémentaires. L'usage ordinaire du terme tribalisme est très largement péjoratif. Le vocabulaire qui lui est le plus fréquemment associé est négatif ou dépréciatif : haines, oppositions, luttes, conflits :

« *L'anthropologue britannique P. C. Lloyd mentionne « l'hostilité et la rivalité ethniques » et affirme que « l'exclusivisme ethnique procure une base toute prête à des mouvements politiques séparatistes ». Comment, dans ces conditions, penser l'identification ethnique comme un instrument de la construction nationale ! Le tribalisme serait donc, avant tout, une forme dépassée ou inadaptée de la cohésion sociale.* »¹ Vu sous cet angle, le tribalisme constitue un obstacle au revivre ensemble. En effet, le tribalisme, en tant que pratique sociale, est une attitude, un sentiment d'amour forcé pour sa tribu ou son ethnie au détriment des autres. Le réflexe tribal pousse le sujet à ne considérer que le groupe social issu de l'ethnie à laquelle il appartient. Il ne fréquente et ne rend service qu'aux personnes de son ethnie. Quand il est à un poste de décision, il ne collabore qu'avec ceux de son ethnie. Il fait passer l'intérêt de son groupe ethnique avant tout autre. A en croire le Docteur Bini Kouakou :

« *La réflexion sur la tribalité, le tribalisme, débouchant sur la corruption, doit rendre sensibles et attentifs les Ivoiriens qui, chaque jour, qui passe voient ses manifestations et ses conséquences dans les familles, à l'école, dans l'administration, dans la recherche de l'emploi, dans les partis politiques, dans les Eglises, l'accès à la terre ou à un document administratif. Quelqu'un a-t-il un problème à obtenir un document ? On lui conseillera d'aller voir le directeur car il est de l'ethnie.* »²

Tout le corps social est comme gangrené par ce fléau qui cancérisse nos sociétés et vampirisent nos économies nationales. En effet, le langage tribal est la chose du monde la mieux partagée dans notre pays et « *ce langage est devenu tellement banal et récurrent que l'on peut se poser la question de savoir si les Ivoiriens sont conscients des méfaits de ce fléau qu'il convient de mieux cerner.* »³

Comme on peut le voir, un tel esprit engendre la frustration et la mésentente, crée la division qui freine l'épanouissement

des peuples. Le tribalisme crée l'injustice sociale et détériore les liens de solidarité nationale parce que certains peuples ont le sentiment d'être supérieurs aux autres quand les autres se sentent négligés, voire méprisés, réduits au simple rang de « *bétail électoral* ». Le tribalisme se couple alors au népotisme.

Népotisme vient du mot « *népote* » qui signifie neveu. Le népotisme est l'abus qu'un individu fait de son influence pour procurer des avantages sociaux aux membres de sa famille, à ses amis sans tenir compte de leur compétence, de leur mérite et des dispositions légales en vigueur. En agissant ainsi, l'intérêt collectif est sacrifié au profit de l'intérêt individuel. L'intérêt national est sacrifié au profit de la région, du clan, des familles. Le mérite et l'excellence sont renvoyés aux calendes grecques ou du moins relégués au royaume des bonnes intentions. Le népotisme introduit donc un esprit de facilité, d'anarchie, d'impunité, d'injustice et finalement de frustration des autres. Une telle pratique, véritable gestion tribale de l'Etat, compromet tous les efforts de développement d'une Nation. Or, l'Etat n'est pas un canton ou une *tribu*⁴. L'Etat est une organisation sociale particulière qui commande une science particulière, une technicité plus haute, des réflexes organiques plus élaborés que ce qu'exigent les structures tribales. Le second obstacle est constitué par le couple chauvinisme-xénophobie.

B.- Chauvinisme et xénophobie

Nous couplons ces deux concepts dans la mesure où, à notre sens, l'un fait le lit de l'autre. Nul, en vérité, ne saurait condamner le patriotisme comme amour de la patrie : *dulce et decorum est pro patria mori*⁵. Voilà ce que prescrivait les Romains. Mais il y a loin du patriotisme au chauvinisme car celui-ci est une forme perverse de celui-là.

En effet, le chauvinisme est l'autre négatif du patriotisme. C'est un patriotisme fanatique, belliqueux, belliciste et extrémiste. Le chauvinisme, comme nationalisme agressif, considère l'autre comme un intrus qui, surtout en temps de conflit, apparaît comme un « *ennemi de la patrie* ». Il conduit au mépris et à la méfiance de l'autre. Un tel état d'esprit empêche de voir nos propres défauts et constitue une entrave à

murer dans une identité identique. Chaque peuple, chaque ethnie, chaque tribu, ne doit pas vivre replié sur lui-même, dans une sorte de catatonie ou d'autocélébration nombriliste. Tout repli identitaire est étouffant. Il faut s'ouvrir aux autres sans toutefois perdre son âme.

CONCLUSION

Dans le contexte technico-économique de la mondialisation où l'on voit éclore un nombre croissant d'entités culturelles différentes, toute politique démocratique doit mettre un point d'honneur à défendre les valeurs communautaires dans le respect des appartenances et des identités collectives. Le grand nombre ne fait pas forcément la vérité, ni en science ni en politique. Aussi, la démocratie conçue comme la traduction mécanique et automatique de la volonté de la majorité, sans égards pour les minorités politiques, raciales, culturelles, ethniques, devient-elle de plus en plus irrecevable. Ce d'autant plus qu'une telle conception de la démocratie ouvre la voie à toutes sortes de frustrations, d'exclusions, d'oppressions et de répressions en tout genre et surtout à la plus tragique d'entre elles, le déni de normalité sociale et économique, qui compromettent la stabilité des Etats, c'est-à-dire, la condition même du développement économique.

Dans un pays comme le nôtre qui est une véritable mosaïque d'ethnies, la voie de la démocratie, c'est-à-dire de la gestion raisonnée et apaisée de la diversité et de l'hétérogénéité, nous semble la mieux indiquée pour reconstruire et préserver le vivre ensemble harmonieux entre les peuples.

NOTES

- 1- Copans (Jean).- « Le tribalisme », in *Encyclopaedia Universalis*, CD ROM, version électronique, 2004.
- 2- Kouakou Bini.- « Qui est tribaliste en Côte d'Ivoire ? » in *Le Repère*, N° 009 du 15 février 2008, p. 12.
- 3- *Idem*.
- 4- Jean.-Loup Amselle, Elikia. M'Bokolo, dir., *Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, (Paris, la Découverte, 1984).
- 5- « *Il est doux et beau de mourir pour la patrie.* » Vers d'Horace (*Odes*, III, 2, 13).
- 6- Accord de Linas-Marcoussis, Annexe, Point 3.

gie. La démocratie, en contexte multiethnique, démocratie apaisée et participative, est fondée sur le principe de l'union dans la différence pacifiée par la communication et la mutuelle compréhension. Alassane Ouattara, leader politique ivoirien, est de cet avis quand il réaffirme son souhait de : « *construire ensemble la Côte d'Ivoire nouvelle, une Côte d'Ivoire plus respectueuse des différences et des droits de l'homme, une Côte d'Ivoire plus fraternelle, plus solidaire.* »³² Comment cela pourrait-il se traduire *in concreto* dans la gestion de l'Etat sinon par une gestion collective et concertée : « *J'entends, dit-il, faire travailler ensemble des hommes et des femmes de tous horizons, des personnalités compétentes de tous bords. Il ne serait pas normal qu'un seul parti politique, fût-il le vainqueur, détienne à lui seul tous les moyens de l'Etat.* »³³

Deux critères émergent, en tant que caractéristiques d'une démocratie, en contexte multiethnique : l'efficacité dans la gestion des affaires publiques et la recherche de l'unité nationale à travers la prise en compte de toutes les sensibilités politiques, ethniques ou culturelles. Toutefois, le critérium décisif de toute démocratie multiethnique réside dans le sort qu'elle réserve tant à ses minorités qu'à ses ethnicités : « *les ethnicités comme mobilisation clientélistes peuvent (...) rapidement disparaître tant que l'Etat de droit devient une pratique fiable et crédible dans le quotidien.* »³⁴ La visée ultime du vivre ensemble harmonieux est de faire d'un agrégat d'individus et de sensibilités existentielles une véritable Nation : une unité spirituelle, indépendante et puissante. En d'autres termes, il faudra impérativement « *se départir des réflexes régionalistes, tribalistes et bannir à tout jamais les menaces d'ethnicisation de la vie politique et sociale.* »³⁵

S'il est vrai, comme le veut Spinoza, que les Etats démocratiques sont « *les moins durables et les plus agités de séditions* »³⁶, le contexte africain, et particulièrement ivoirien, nous oblige à reformuler le projet démocratique en intégrant les nouveaux droits que l'on revendique sous les expressions de différence, de particularité ou d'identité. Mais l'identité de chacun de nos peuples ne doit pas constituer un obstacle à la révolution démocratique. L'identité n'est pas une essence mais une existence, une construction. Nul n'a intérêt à se

l'épanouissement de la Nation comme à la mise en place d'une véritable intégration sous-régionale, régionale ou africaine.

Quant à la xénophobie, elle est l'autre émergence tangible du chauvinisme, consistant dans le rejet systématique de tout ce qui est étranger. L'étranger étant considéré comme un être étrange, anormal, méprisant, envahissant et étouffant qui, à des moments de crise, ne peut servir que comme victime émissaire.

En réalité, c'est une telle façon de voir qui est elle-même étrange, anormale et méprisante à une époque où une nouvelle citoyenneté mondiale se met en place, faisant de l'homme le citoyen, non d'un seul pays, mais de tous les pays, un « *citoyen du monde* » selon le vœu des stoïciens. Notre époque est en effet celle de la mondialisation de l'économie par les autoroutes de l'information ; c'est aussi celle de la consolidation des grands ensembles régionaux et sous régionaux. Ce qui signifie qu'aucune nation ne peut se cloîtrer ou se murer dans un nationalisme de mauvais aloi, et a fortiori pratiquer la haine de l'étranger. Il faut s'ouvrir aux autres pour recevoir des autres. La Table Ronde de Linas-Marcoussis reconnaît que :

« *Le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulière dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont ces étrangers sont originaires...* »⁶

A tous ces obstacles, il convient d'ajouter des problèmes plus spécifiques à la Côte d'Ivoire qui sont autant d'obstacles au vivre ensemble.

Problèmes spécifiques

Dans un rapport publié en 1998, le Conseil économique et social prenait déjà la mesure du problème :

« *Face à l'importance considérable et toujours grandissante du phénomène de l'immigration en Côte d'Ivoire et aux risques pour la population aux plans de la sécurité, de l'unité nationale et de la paix sociale, le Conseil économique et social a pris l'initiative d'une réflexion sur le sujet, dans l'espoir d'attirer l'attention des autorités sur la réalité de l'immigration dans notre pays (...). L'immigration qui a commencé en Côte d'Ivoire*

pendant la période de la colonisation, s'accroît d'année en année pour engendrer aujourd'hui une population d'origine étrangère, dont l'importance dépasse de très loin le seuil tolérable pour un peuple. Une présence étrangère aussi massive ne peut manquer d'avoir des répercussions diverses sur tous les plans de la vie socioculturelle, économique et politique (...) Cette immigration galopante a transformé la structure même de la population du pays. »⁷

Quelles sont ces répercussions que mentionne ce rapport ?

« L'augmentation accélérée de la population active, une des sources du chômage des Ivoiriens, l'accélération du phénomène de métissage culturel, source d'enrichissement mais aussi de déséquilibre socioculturel, le cas de ces étrangers de la 2^e génération représentant 42% de la population étrangère en 1988. Cet autre phénomène connaît une telle expansion liée à la plus grande fécondité de ces femmes et couples étrangers, que certaines projections estiment que la moitié du nombre des étrangers vivant en Côte d'Ivoire est née dans ce pays ! Certains Ivoiriens se posent la question de savoir si ces étrangers de 2^e génération, actuellement estimée à 1.500.000 personnes, ne vont pas revendiquer la nationalité ivoirienne par le fait de leur naissance en Côte d'Ivoire ? Et s'ils l'obtiennent, ne vont-ils pas utiliser le libéralisme économique, qui caractérise notre pays, pour revendiquer des droits politiques et notamment tenter de conquérir le pouvoir d'Etat au détriment des Ivoiriens de souche ? »⁸

Les conséquences sont aussi économiques, selon les experts :

« Nul n'ignore le poids économique assumé par ces immigrés. En effet, malgré leur faible niveau d'instruction en général, ils ont la mainmise sur le commerce, occupant ainsi la majorité des emplois du secteur informel (Libano-Syriens, Mauritaniens, Maliens). Il en résulte que les Ivoiriens de souche sont plus frappés par le chômage (6,4%). La mainmise de ces immigrés sur les emplois dans certains secteurs d'activités nationales (commerce, transport routier, entreprises agro-industrielles, boucherie, etc.) est telle qu'ils empêchent les Ivoiriens de leur faire concurrence. »⁹

Les experts ont aussi vu dans cette immigration non contrôlée un aspect religieux susceptible de générer des troubles sociopolitiques :

le de l'armée et de la police par les autorités élues.

De telles conditions sont-elles remplies en ce qui concerne nos sociétés africaines ? Assurément non, car les conflits interculturels existent et sont, pour le moment, peu ou mal gérés. On note des faiblesses au niveau de la culture démocratique qui résultent d'une mauvaise compréhension des principes démocratiques, synonyme de mauvaise pratique de la démocratie : pouvoir autoritaire et arbitraire, non respect de la liberté, exclusion des minorités ; la corruption et la crise de légitimité des pouvoirs publics qui « érodent la cohésion nationale, effritent les fonctions régaliennes de l'Etat et affectent ses aptitudes à la bonne gouvernance. »²⁹

De plus, en raison même des conditions équivoques de transmission du pouvoir d'Etat – à travers les coups d'Etat notamment – les gouvernants demeurent les otages des Forces de défense et de sécurité : « ce qui fait des forces armées et de sécurité, une composante indispensable dans les mécanismes de dévolution et de transmission du pouvoir étatique, mais aussi une des sources de son instabilité. »³⁰ C'est la démocratie qui est ainsi prise en otage par l'Armée.

Selon la belle expression de Camus, la démocratie, en son essence, advient quand l'homme prend conscience que « les paroles sont plus fortes que les balles. »³¹ En d'autres termes, ce qu'il faut défendre en démocratie, c'est le débat public avec comme conditions *sine qua non* l'acceptation et la tolérance du dissensus. Dans un contexte multiethnique comme le nôtre, il nous faut repenser la démocratie en en faisant prioritairement un procédé de gestion de la diversité, un instrument pouvant créer l'unité nationale à partir de l'hétérogénéité et de la bigarrure.

La mauvaise gestion du multipartisme a eu pour conséquences la dispersion des énergies créatrices et des capacités, la montée en flamme des nationalismes et des revendications ethno-tribales. La démocratie multiethnique cherchera dès lors à promouvoir le dialogue, la concertation permanente et la négociation politique aux fins de s'assurer un accord réel, un consensus sur la manière de conduire les affaires publiques en dehors des méthodes de propagande et de démagogie.

taller dans le débat de la citoyenneté démocratique. La démocratie apparaît alors comme l'instrument adéquat pour un *re-vivre* ensemble citoyen non plus adossé à l'ethnie et à la tribu.

C.- La Démocratie dans le contexte multiethnique

Le vivre ensemble est fondé sur un traitement égalitaire des citoyens et des peuples ayant décidé de s'engager dans l'aventure commune de la nation. La gestion de cette aventure doit être démocratique. Entendons par démocratie, non pas seulement une technique, une simple formule d'organisation politique ou une modalité d'aménagement des rapports sociaux mais une valeur, l'inaliénable vocation des hommes à prendre en charge leur destin, tant individuel que collectif. Démocratie rime avec bonne gouvernance, c'est-à-dire : des élections justes et libres garantissant l'alternance, des organes législatifs et judiciaires efficaces, une gestion conforme à l'éthique et à l'équité, une gestion transparente et responsable des secteurs publics et privés, une décentralisation du processus de prise de décision, des institutions locales fortes, le respect des droits de l'homme, une totale liberté de la presse et des organisations de la société civile dynamiques.

En somme, l'application des principes de la bonne gouvernance permettrait à coups sûrs de lutter contre les causes de la rupture du consensus : la faillite de l'Etat, l'instabilité des pouvoirs publics et la crise de légitimité, la crise de l'autorité, la contestation des contre-pouvoirs, la corruption généralisée et l'impossible moralisation de la vie publique et de la gestion *publique*²⁷. Si la démocratie est la formule de gouvernement la plus apte à proposer pour assise de l'ordre politique la dignité de l'homme, alors elle est donc une chance pour notre pays et nous avons raison de placer en elle l'espérance d'une vie meilleure. Mais, à quelles conditions est-elle possible ?

C'est une question que se pose Robert Dahl dans son livre *De la démocratie*. Nous retiendrons quatre conditions essentielles favorables à la *démocratie*²⁸. Ce sont : l'absence de conflits interculturels, des convictions et une culture démocratiques largement partagées, l'absence de tout contrôle par une puissance étrangère hostile à la démocratie et le contrô-

« *L'afflux d'immigrés de confession islamique (73% des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant (...) Une telle rupture d'équilibre, dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationale, et menace la paix si chère à notre pays.* »¹⁰

Un tel rapport, qui s'emploie avec virulence à « *crier haro sur le baudet* » dans un procès ubuesque digne de *La Fontaine*¹¹, semble faire des étrangers les boucs émissaires de la crise. Toutefois, il a l'avantage de présenter les problèmes spécifiques et concrets qui, mal abordés et mal résolus, ont conduit à la rupture du contrat social ivoirien à savoir : la question de la mainmise des étrangers sur certains secteurs d'activités considérés comme lucratifs avec comme réponse la politique de préférence nationale (politique d'ivoirisarion), le problème de la nationalité et de l'identité comme enjeu politique, la crainte de la politisation de la religion et la problématique plus vaste de la laïcité comme facteur de stabilité politique, la volonté de « *recommunautarisation* » de certains peuples car le développement du sentiment communautariste conduit au repli sur soi, la prolifération des rumeurs ainsi que des préjugés défavorables sur l'autre qu'on croit connaître alors qu'on s'interdit tout contact avec lui, la rupture du dialogue ou l'inexistence de mécanisme de résolution pacifique des conflits, la non-participation des allogènes aux activités d'intérêt collectif, la paupérisation croissante des masses et la raréfaction des richesses qui conduisent à une sorte de lutte pour la survie, la mauvaise compréhension de la démocratie et des valeurs dont elle est porteuse, les difficultés pour certains allogènes ou fils d'immigrés à accéder à des postes électifs.

Le problème du foncier rural entre allogènes et autochtones, entre Ivoiriens et immigrés va constituer l'un des facteurs déterminants de la *crise militaro-politique*¹². Les affrontements interethniques, d'abord circonscrits, vont bientôt s'étendre et s'exacerber pour connaître leur pic avec la rébellion du 19 septembre 2002 qui va faire de l'exigence d'un *re-vivre* ensemble harmonieux une de ses préoccupations dans les Accords de Marcoussis, notamment en ce qui concerne la

nationalité, la situation des étrangers ainsi que le régime *foncier*¹³. Il ressort de toutes ces analyses que tout développement durable de nos pays doit obéir à un effort d'affranchissement de ces mentalités et pratiques rétrogrades. Sans cohabitation pacifique entre les peuples, sans collaboration et sans pacification des interdépendances sociales, aucun épanouissement intégral de l'homme n'est possible.

II.- CONDITIONS D'UN RE-VIVRE ENSEMBLE HARMONIEUX

Dans un Etat comme le nôtre qui est une mosaïque d'ethnies et composée d'une poussière de tribus, le vivre ensemble harmonieux devrait reposer sur le Respect mutuel, la Justice et l'Egalité. Mais il y a un préalable : pour *re-vivre* ensemble, il faut *vouloir re-vivre* ensemble.

A.-La volonté de re-vivre ensemble dans la solidarité et le respect mutuel

La première condition est, sans aucun doute, le vouloir *re-vivre* ensemble. Vivre ensemble signifie que l'intégration et la rencontre des peuples peuvent entraîner l'épanouissement de l'homme. L'édification de la nation ivoirienne doit intégrer tous les peuples vivant sur le territoire ivoirien, sans exclusion. Et il faut que ces peuples désirent vivre ensemble et s'engager dans une aventure commune. Mais comment vouloir *re-vivre* ensemble sans la confiance qui signifie que l'on a foi les uns dans les autres ? Sans la confiance réciproque, le vivre ensemble restera un vœu pieux. En empruntant aux philosophes du XVII^{ème} siècle (Hobbes et Spinoza notamment) une métaphore organiciste, nous pouvons comparer la société à un immense organisme vivant composé d'organes interdépendants et aussi utiles les uns que les autres. Comme dans l'organisme, chaque individu, chaque couche socio-professionnelle, chaque peuple est un maillon essentiel du rouage de la société. D'où l'idée de solidarité.

Il s'agit, en voulant vraiment *re-vivre* ensemble, de briser les barrières ethniques et religieuses entre les peuples et, dans

lacieux et suicidaire prétexte qu'elles seraient le résultat d'un vote mécanique et parfois moutonnier de la majorité ? D'un autre côté, faut-il s'opposer à des lois injustes par la force brutale, la violence terroriste et la rébellion armée ?

La question mérite d'être posée car la mode est de nos jours de combattre l'injustice par l'injustice, le mal par un mal plus grand. La rébellion armée – comme celle qui a éclaté dans notre pays – contre une loi est aussi déraisonnable que la loi injuste qu'elle prétend combattre en utilisant la voie des armes. Baruch Spinoza (1632-1677), grand théoricien de la liberté de penser, est d'avis, dans le *Traité Théologico-politique*, que le bon citoyen est celui qui s'engage, par des actes républicains et des moyens légaux, à changer une mauvaise loi sans remettre en cause la stabilité de l'Etat et sans porter atteinte à son conatus, à sa puissance d'être. Au contraire, tout citoyen dont les agissements viseraient à remettre en cause l'autorité de l'Etat, commet un crime de lèse-société « *s'il tente séditieusement d'abroger cette loi malgré le magistrat, il est du tout un perturbateur et un rebelle* »²⁵.

En somme, le vivre ensemble suppose notre capacité à assurer une meilleure cohésion sociale ; à annuler ou effacer, sous le couvert de l'unité et de l'indivisibilité de la République, les différences, spécificités et disparités au point de faire disparaître la question des minorités. La véritable unité ne réside pas dans l'uniformité, dans le nivellement mais dans la complémentarité, dans l'harmonie vivante des êtres et des fonctions. De la sorte, l'on peut penser que :

« *Le principe de l'égalité devant la loi recommande de traiter différemment les situations non semblables en vue d'une meilleure intégration des minorités. Car la notion d'Etat social, selon l'article 30 de la Constitution ivoirienne, implique l'existence d'un Etat producteur et organisateur de la démocratie sociale, de sorte à protéger les couches sociales les plus défavorisées, grâce à des formes de solidarité et de réformes sociales plus hardies...* »²⁶

Le jeu ethnique et les considérations tribales font éclater la nation en autant d'entités aux intérêts divergents. L'état de droit et le caractère impersonnel de la loi nous permettent de sortir du jeu pervers de la pensée ethno-tribale pour nous ins-

vidus particuliers ou qu'elles aient pour origine l'autorité politique ou puissance publique. Or, il est de notoriété publique que les maux qui gangrènent les sociétés africaines, et contre lesquels il convient d'engager une lutte sans merci, sont entre autres : la discrimination et le non respect du principe de l'isonomie, la torture, les mauvais traitements et exécutions extrajudiciaires, l'absence d'informations et d'assistance, l'impunité et la défiance de la loi. Toutes choses sur lesquelles a planché la Table Ronde de Marcoussis comme éléments de cohésion *nationale*²⁴.

Dans un Etat de droit, les citoyens sont censés obéir à la loi. Il faut donc que le citoyen soit informé sur ses droits et devoirs. Ce faisant, on le prépare à être en phase avec sa société : *nemo censetur ignorare legem*. Si nul n'est censé ignorer la loi, c'est en respectant les lois que le citoyen se donne les moyens de jouir de ses droits, notamment ceux : de vivre, de s'exprimer, de s'instruire, de travailler, de se soigner.

Vivre dans un Etat moderne signifie passer d'une logique tribale, aristocratique à une logique démocratique fondée sur le primat de la loi. Le citoyen doit comprendre le sens de la citoyenneté qui consiste non seulement à recevoir des services de l'Etat mais aussi à être au service de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité. En tant que citoyen, il doit respecter les lois qu'il s'est librement prescrites afin d'éviter l'anarchie. Dans une société de non droit, l'injustice conduit à la violence et au désordre. Seule la justice est source de stabilité, donc de paix.

Si la politique se définit comme l'ensemble organisé des procédés et des procédures du pouvoir destinés à éliminer ou à résoudre les conflits intérieurs ou extérieurs, alors tout Etat, toute communauté politique, doit avoir pour but la paix et la concorde. Rien - même pas les lois, même pas la Constitution - ne saurait être au-dessus de l'exigence de paix et de concorde. Car, il faut bien le reconnaître, les lois et la Constitution, en tant qu'œuvres humaines influencées et orientées par les intérêts matériels ou idéologiques des groupes sociaux concernés, peuvent être déraisonnables. Nous appelons « *lois déraisonnables* », les lois confligènes qui sont de nature à menacer gravement la paix sociale et l'unité même de la Nation. Faut-il alors s'entêter à imposer par la force de telles lois sous le fal-

une synergie des volontés et des dons de soi, d'œuvrer ensemble pour la prospérité et la paix de la nation. La solidarité, qui est basée sur la coopération, signifie que c'est ensemble que nous connaissons des problèmes, ensemble que nous les ressentons ; c'est donc ensemble qu'il faut trouver des solutions. La solidarité entre les peuples renforce l'unité nationale et permet de mettre en valeur toutes les régions du pays en réduisant les disparités. Toutes les régions doivent être traitées également dans la mesure où elles sont chères à leurs occupants. Cela implique l'idée de respect mutuel comme antidote ou remède à l'exclusion des minorités et aux crises identitaires.

L'exclusion des minorités et les crises identitaires constituent, en effet, une cause profonde de fracture sociale et de distorsion du vivre ensemble : « *ces minorités ont souvent le sentiment d'être marginalisées en ce qu'elles partagent le même ressentiment de vivre des situations génératrices de frustrations.* »¹⁴ Un homme en vaut un autre comme un peuple en vaut un autre dans une logique d'égale dignité qualitative. Tout peuple est autre dans son ipséité et c'est ce peuple tel qu'il est venu à nous qui doit nous importer car, dans son altérité, il nous apporte toujours beaucoup.

Pour Augustin Dibi qui s'exprime ici dans un élan humaniste : « *Que dans la nature extérieure, il puisse exister quelques espèces animales en minorités, qui s'en offusqueraient ? Par contre, une minorité humaine est une minorité de prochains.* »¹⁵

Autrement traduit, si les Sénoufos étaient identiques aux Akan ou les Yacouba pareils aux Ehotilé, y aurait-il une richesse culturelle de la Côte d'Ivoire ? De même que la diversité et la variété des peuples font la force et la richesse de la Nation ivoirienne, de même ces peuples doivent comprendre qu'ils se définissent par la Nation ivoirienne. La Nation est en elle-même quelque chose que n'expliquent pas les matériaux humains qui la composent. Le tout n'est pas la somme des parties ; il est quelque chose de plus. La Nation est comme la cathédrale évoquée par Saint-Exupéry : « *Une cathédrale est bien autre chose qu'une somme de pierres. Elle est géométrie et architecture. Ce ne sont pas les pierres qui la définissent, c'est elle qui enrichit les pierres de sa propre signification. Ces pierres sont ennoblies d'être pierres d'une cathédrale.* »¹⁶

Quelles que soient sa taille, son importance numérique et ses pratiques culturelles ou culturelles, toute minorité ethnique, culturelle, religieuse est une richesse. Le quantitatif ne saurait déterminer le qualitatif ou encore, pour le dire à la manière de Augustin Dibi : « *L'existence des minorités vient nous révéler que tout n'est pas nombre, qu'un petit oiseau suffit pour faire chanter toute la forêt. (...) Une parole religieuse nous apprend que c'est la pierre que les bâtisseurs avaient rejetée qui est devenue la pierre principale.* »¹⁷

Autrement dit, le *re-vivre* ensemble impose donc, dans la gestion de l'intérêt national, de « *faire de la minorité non pas une opacité pétrifiée mais l'huile qui, demain, peut-être, allumera la lampe des veilles.* »¹⁸ Ce qu'il faut éviter dans une nation multiethnique, c'est l'humiliation. Dans une société digne, vraie et juste, nul ne doit être humilié, ni homme ni peuple. Car, ainsi que nous le rappelle Thierry Maulnier :

« *La société qui inflige à des hommes l'humiliation crée ainsi entre ces hommes et elle-même quelque chose de proprement inexpiable, qui la fait doublement criminelle, d'abord par l'humiliation qu'elle inflige, ensuite par les redoutables excès dont elle a mis le germe dans les âmes humiliées et dont mille vies innocentes, mille produits précieux et raffinés de la civilisation peuvent subir l'orage mortel.* »¹⁹

Humilier l'autre, c'est le dégrader, lui ôter toute dignité. Ce n'est même pas lui être indifférent car même dans ce cas c'est ne vouloir rien faire de (avec) lui. Humilier l'autre, c'est le nier, c'est-à-dire faire de lui *un rien*. De là naît un sentiment de frustration, véritable poison de l'amitié et de la concorde. C'est une force négatrice qui naît et qui va s'amplifiant avec le temps : « *Il y a dans l'humiliation une force cachée qui peut courir longtemps, souterrainement dans le silence de l'histoire, mais qui surgit tôt ou tard au grand jour, avec une violence torrentielle. Toute société qui inflige à des hommes l'humiliation accumule dans ses fondations l'explosif sous l'effet duquel elle volera un jour en éclat.* »²⁰

Cette force qui est contenue, étouffée, brimée finit par se libérer bien souvent dans une violence destructrice dont l'ampleur dépasse l'entendement comme en témoignent les

guerres du Biafra, du Burundi et du Rwanda : « *Au-dessous d'apparences heureuses et prospères de terribles fruits peuvent ainsi mûrir dans les ténèbres et le silence, et le jour vient où, aux fécondes possibilités ouvertes aux constructeurs d'un ordre plus digne de l'homme, se mêle un poison sans pardon, un atroce héritage du passé qui se refait. Mais qui saurait mesurer les effets de cette force impure et sauvage, que la honte subie dans l'impuissance a accumulée dans quelques cœurs ?* »²¹

La soudaineté de la révolte ne surprendra que ceux qui n'auront pas prêté attention aux signes et signaux du mal. Tout mal est d'abord un malaise. Les causes du mal s'accumulent à chaque étape de l'histoire commune. Le FPR (Front Patriotique Rwandais), le MPC (le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire) et les autres mouvements rebelles aux revendications identitaires en Afrique ne naissent pas *ex nihilo*. Ils sont le produit, le résultat d'une accumulation de rancœurs et de rancunes, de haines et de frustrations :

« *Qu'on ne s'étonne pas alors si la révolte est furieuse et sanglante ; car le ressentiment qui se donne cours ainsi a été longuement accumulé dans les âmes, il a grandi avec la conscience que les humiliés prenaient de leur humiliation, il a engendré non pas seulement une détermination plus forte que le péril et la mort, mais quelque chose de positivement insensé, qui ne s'assouvira que dans des gestes aveugles et dévastateurs.* »²²

L'humiliation est ce levier archimédien qui soulève les sociétés et les renverse. Une minorité en danger est potentiellement une minorité dangereuse. Comment lutter contre un tel danger ? La solution, à notre sens, se trouve dans l'instauration de l'Etat de droit.

B.- L'instauration de l'Etat (état) de droit

L'Etat de Droit²³ se définit comme un Etat dans lequel toutes les autorités et tous les individus se trouvent liés par de règles générales et impersonnelles préétablies, en un mot par la loi. Aucun développement n'est possible sans un minimum de justice censée traiter les uns et les autres sur un pied d'égalité. Dans un Etat de droit, la justice a pour finalité de sanctionner les atteintes à la loi, qu'elles soient le fait d'indi-